



Programme DEVOIRS FAITS

À l'attention des responsables légaux et des élèves,

L'inscription à « Devoirs faits » s'effectue pour un trimestre au minimum avec une présence assidue. Toute absence devra être justifiée auprès du bureau Vie scolaire par un mot dans le carnet de liaison.

L'élève apporte son matériel pour travailler dans de bonnes conditions et tout comportement inapproprié sera puni ou sanctionné selon le règlement intérieur.

Un bilan avec les personnels impliqués sera effectué à la fin de chaque trimestre pour évaluer les progrès et besoins de l'enfant ainsi que son implication dans le dispositif.

La Direction

✂.....

Collège Les Prés
Programme DEVOIRS FAITS

Coupon-Réponse

À retourner au professeur principal pour le 08 novembre 2018 dernier délai

Madame et/ou Monsieur, responsable(s) légaux de l'enfant
(NOM)..... (Prénom) (Classe).....

souhaitent qu'il participe au programme DEVOIRS FAITS sur le créneau horaire suivant :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi ou vendredi, entre 8h30 et 16h05, selon les possibilités		de l'emploi du temps	<input type="checkbox"/>
Lundi de 16h05 à 17h	<input type="checkbox"/>	Mardi de 17h00 à 18h	<input type="checkbox"/>
Lundi de 17h05 à 18h	<input type="checkbox"/>	Jeudi de 16h05 à 17h	<input type="checkbox"/>
Mardi de 16h05 à 17h	<input type="checkbox"/>	Jeudi de 17h05 à 18h	<input type="checkbox"/>

Une fois validés, le jour et l'heure précis seront notés sur le carnet de correspondance.

Date et signature des responsables légaux :/...../.....

Date et signature de l'élève:/...../.....